

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 23 mars 2012 portant modification de la liste des certifications de conformité enregistrées

NOR : AGRT1208171A

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 641-65 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2006 relatif aux modalités d'application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2007 fixant la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007 ;

Vu les arrêtés du 17 octobre 2007, du 21 novembre 2008, du 14 septembre 2009, du 10 juin 2010, du 28 février 2011, du 30 août 2011 portant modifications de la liste des certifications de conformité enregistrées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des certifications de conformité enregistrées est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*L'ingénieur en chef des ponts,
des eaux et des forêts,*

F. CHAMPANHET

A N N E X E

A. – DÉCLARATIONS DE DÉMARCHES DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ ENREGISTRÉES DEPUIS LE 30 AOÛT 2011

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/12/11	Coquelet entier et découpes, frais et surgelé	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	SAS SAVEL	Saint-Sébastien BP 20, 29870 Lannilis	1. Alimentation avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines, dont 65 % de céréales 2. Elevé dans le respect des bonnes pratiques d'élevage	AVICERT, 2, Le mail, 76190 Yvetot
CC/13/11	Œufs de poules élevées en plein air	Œufs Arrêté du 15 juillet 2010 modifié	MATINES SA	Les Mercuriales, 40, rue Jean-Jaurès, 93176 Bagnolet Cedex	1. Indice de fraîcheur et couleur de jaune garantis 2. Date de durabilité minimale sur la coquille 3. Identification et suivi de chaque œuf du producteur jusqu'au consommateur	QUALITÉ France « Le Guillaumet », 60, avenue du Général-de- Gaulle, 92046 Paris-La Défense Cedex

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/14/11	Chapon frais et surgelé	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	ARNAL SAS	Zone industrielle, BP 2, 29580 Le Faou	1. Alimenté avec 100 % de végétaux, de minéraux et vitamines dont 70 % minimum de céréales 2. Chapon élevé au minimum 140 jours Caractéristique complémentaire jusqu'au 14 octobre 2012: chapon sortant à l'extérieur	CERTIS, immeuble Le Millepertuis, Les Landes d'Apigne, 35650 Le Rheu
CC/15/11	Poulet jaune certifié conforme 57 jours	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	BLASON D'OR SA	Route de Bordeaux, 24100 Saint-Laurent-des-Vignes	1. Age d'abattage 57 jours minimum 2. Alimenté avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines – dont 55 % de maïs minimum – pour un total de 80 % de céréales minimum	AGROCERT, 6, rue Georges-Bizet, 4 7 2 0 0 Marmande
CC/16/11	Pain	Blés, farines et pains Arrêté du 17 mars 2008	Association pour la promotion du « pain du terroir gersois »	Rés Hélios, rue du Général-Schlesser, 32000 Auch	1. Pain cuit sur four à sole 2. farine de froment de type 65 issue de variétés de blé sélectionnées 3. Traçabilité des parcelles de blé jusqu'au consommateur	QUALISUD, 15, avenue de l'Océan, 40500 Saint-Sever

B. – MODIFICATIONS DE CAHIERS DES CHARGES ENREGISTRÉS

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/15/02	Viandes, abats et produits saumurés de porc – Réfrigérés ou congelés	Viande de porc Arrêté du 22 juillet 2010	SOCOPA Viandes Site d'Evron	Route de Voutré, BP 149, 53601 Evron Cedex	1. Porcs nourris avec minimum 65 % de graines de céréales et issues de céréales, et de dérivés de graines d'oléagineux 2. Qualité de la viande optimisée par les conditions de transport des animaux	Qualité France SAS Le Guillaumet, 60, avenue du Général-de-Gaulle, 92046 Paris-La Défense Cedex
CC/01/10	Veau jeune élevé sur paille	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009	Bretagne Viandes Distribution	10, rue Louis-Le-Bourhis, BP 608, 29551 Quimper Cedex 09	1. Elevé collectivement sur paille 2. Veau jeune : âgé maximum de 180 jours 3. Elevé dans le respect des bonnes pratiques d'élevage	Certis, immeuble Le Millepertuis, Les Landes d'Apigne, 35650 Le Rheu
CC/05/09	Veaux de lait	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009	Bretagne Viandes Distribution	10, rue Louis-Le-Bourhis, BP 608, 29551 Quimper Cedex 09	1. Veaux de lait 2. Veaux élevés dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 3. Veaux âgés au maximum de 160 jours 4. Traçabilité garantie des élevages au consommateur	Certis, immeuble Le Millepertuis, Les Landes d'Apigne, 35650 Le Rheu
CC/04/09	Viandes de porc, abats de porc, produits saumurés	Viande de porc Arrêté du 22 juillet 2010	GAD SAS	ZI de Keriven, 14, rue Louis-Armand 29600 Saint-Martin-des-Champs	1. Produit sélectionnés pour sa qualité de viande Ou pour les abats 1. Abats sélectionnés selon des critères de tris visuels 2. Porcs nourris avec 65 % de céréales, issues de céréales et issues d'oléagineux	Qualité France SAS Le Guillaumet 60, avenue du Général de Gaulle, 92046 Paris-La-Défense Cedex

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/01/08	Viandes et abats de porc	Viande de porc Arrêté du 22 juillet 2010	SAS Le Cochon de Bretagne	Rue Croix-Lormel, immeuble Trégor, 22190 Plérin	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les animaux sont élevés dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 2. Qualité de viande optimisée par les conditions de préparation et de transport des animaux 	Qualité France SAS Le Guillaumet 60, avenue du Général-de-Gaulle, 92046 Paris-La-Défense Cedex
CC/07/05	Carottes des sables	Fruits et légumes Arrêté du 21 décembre 2007	SCEA de Pot au Pin	Planète végétale 8, chemin de Pot-au-Pin, 33610 Cestas	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respect des bonnes pratiques de culture 2. Variétés sélectionnées 3. Traçabilité du champ au consommateur 	SGS-ICS 29, avenue Aristide-Briand, 94111 Arcueil Cedex
CC/04/02	Viande de porc	Viande de porc Arrêté du 22 juillet 2010	APM	128, avenue de Conthe, 15000 Aurillac	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respect des bonnes pratiques d'élevage 2. Mesures de prévention et de sélection pour assurer la qualité de la viande 	OCACIA 118, rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris
CC/23/03	Viande et abats frais de porcs	Viande de porc Arrêté du 22 juillet 2010	CIRHYO	142, avenue Kennedy, 03100 Montluçon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les céréales et leurs issues, et les dérivés d'oléagineux, représentent au moins 65 % de l'alimentation des porcs 2. Les porcs sont élevés dans le respect de bonnes pratiques d'élevage 	Qualité France SAS Le Guillaumet 60, avenue du Général-de-Gaulle, 92046 Paris-La-Défense Cedex
CC/37/98	Blé tendre de meunerie, blé dur de semoulerie, seigle de meunerie	Blés, farines et pains Arrêté du 17 mars 2008	SASU CAPS VERT	3, allée de Passy, BP 465, 89104 Sens Cedex	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stockage sous ventilation à l'air naturel. Absence d'insecticides de stockage 2. Produits suivis et contrôlés depuis les lots de parcelles jusqu'à l'expédition <p>Caractéristique complémentaire jusqu'au 5 mars 2013: Céréales cultivées selon de bonnes pratiques agricoles favorables à la biodiversité</p>	Bureau Veritas Certification, ZA de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol-sur-Drôme

C. – CORRECTIONS

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
A la place de « CC/05/08 » lire « CC/31/03 »	Blé tendre de meunerie	Blés, farines et pains Arrêté du 17 mars 2008	La Dynamique céréalière	99, avenue de la Libération, 86035 Poitiers Cedex	Blé tendre en variété pure et blé tendre en mélange 1. Blés tendres cultivés dans le respect des bonnes pratiques culturales 2. Variétés sélectionnées pour leur qualité boulangère 3. Traçabilité garantie depuis les parcelles de blé jusqu'à l'acheteur pour le blé tendre en variété pure 4. Bonnes pratiques de stockage des grains pour le blé tendre en mélange 4. Adoption de pratiques spécifiques garantissant une plus grande homogénéité de l'assemblage de blé certifié	CERTIPAO, 44, rue la Quintinie, 75015 Paris
CC/13/98	A la place de « poulet blanc entier et découpe, frais ou surgelé » lire « poulet blanc »	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	Gastronome Distribution	ZAC de l'Aéropole, 36, impasse Louis-Blériot, BP 60123, 44154 Ancenis	1. Alimenté avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines (dont 70 % de céréales) 2. Durée d'élevage : 56 jours 3. Suivi et contrôlé de l'élevage jusqu'au consommateur	Qualité France SAS, Le Guillaumet, 60, avenue du Général-de-Gaulle, 92046 Paris-La-Défense Cedex
CC/46/99	Pommes produites en production fruitière intégrées et non traitées après récolte	Fruits et légumes Arrêté du 21 décembre 2007	SICA MEYLIN	La Meynie, 24270 Sarlande	A la place de « 191, avenue Aristide-Briand, 94237 Cachan Cedex », lire « 1. Pommes non traitées après récolte ; 2. Cueillies à un stade de récolte optimal »	SGS-ICS, 29, avenue Aristide-Briand, 94111 Arcueil Cedex